

**ECONOMIE**

**SOCIÉTÉ**

**POLITIQUE**

**INTERNATIONAL**

**SPORT**

**KINSHASA A PERDU 5 MDS USD EN BRADANT DES BIENS MINIERES**



Des membres de l'Etat en République démocratique du Congo (RDC) ont bradé des biens miniers à des sociétés fictives, conduisant à un manque à gagner global de 5,5 milliards de dollars pour le peuple congolais, selon un député britannique spécialisé dans la région africaine des Grands Lacs. "Des membres du gouvernement de la RDC, en particulier le président actuel, Joseph Kabila, ont vendu d'importants biens miniers à des prix dérisoires à diverses sociétés fictives étrangères" installées pour la plupart aux Iles Vierges britanniques, assure Eric Joyce dans un rapport parvenu mardi à l'AFP. M. Joyce préside le groupe parlementaire multipartite du parlement britannique chargé de la région africaine des Grands Lacs. "La perte totale pour le peuple de la RDC, au titre des biens perdus ou du manque à gagner, dépasse 5,5 milliards de dollars", ajoute-t-il. (AFP)

**AUTOMOBILE : PEUGEOT ET LES ALLEMANDS DÉPENDENT LE PLUS DE LA CHINE**



Les constructeurs allemands et les français Peugeot sont en Europe ceux qui souffriront le plus d'un recul du marché automobile chinois, a estimé mardi Moody's. L'agence de notation doute également que la croissance des ventes en Chine suffise à compenser une nouvelle "érosion significative" de la demande de voitures aux Etats-Unis ou en Europe, où les risques ont augmenté, comme lors de la crise de 2009. "Dans l'hypothèse d'un tassement temporaire" des ventes des groupes européens en Chine, Moody's estime que les bénéficiaires de Volkswagen, BMW, Daimler et Peugeot "seraient les plus affectés". Au contraire, Fiat serait touché à minima (par un recul des ventes chinoises) et Renault ne serait qu'au travers de sa participation dans Nissan", ajoute-t-elle. (AFP)

**Pour une électrification rurale et périurbaine intensive**

"FACILITÉ ENERGIE" CEMAC Libreville abrite depuis deux jours et ce, jusqu'à ce mercredi 23 novembre 2011, la 4ème réunion du Comité régional de coordination (CRC) du projet « Facilité Energie » Cemac. Cette réunion a été rehaussée par la présence du représentant du ministre de l'Energie, Yvon Tchico, du coordonateur du projet, Pierre Yete et du représentant de l'Union Européenne, Arnaud De Vanssay.



Le coordonnateur du projet, Pierre Yete, prononçant son allocution (2e à droite) représentant du ministre de l'énergie, Yvon Tchico (2e à gauche) et Arnaud De Vanssay (à l'extrême gauche)

Le projet « Facilité Energie » a été mis en œuvre dans le cadre du programme d'électrification périurbaine intensive de la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique centrale (Cemac).

Selon les organisateurs et experts réunis autour de cette rencontre, l'objectif global de ce plan vise l'amélioration de l'accès aux services énergétiques modernes en zones rurales et périurbaines dans les Etats membres de la Cemac, en vue de concourir aux atteintes des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En effet, d'après le représentant du ministre de l'énergie, Yvon Tchico, l'amélioration des conditions de vie des populations passe nécessairement par un large accès des habitants aux bienfaits de l'énergie.

Ainsi, le volet électrification périurbaine intensive au Gabon cible prioritairement les populations à revenus modestes.

Pour cela, le projet avait prévu mettre sur pieds 5500 branchements au Gabon et cette distribution avait été arrêtée dans les zones de démultiplications des localités de Libreville avec 3000 branchements, Franceville, Moanda pour 1000 branchements chacune, 1500 pour Port-Gentil.

Ainsi, cette quatrième réunion qui se situe à l'orée de la dernière année du projet prévoit, selon les responsables, de débattre sur les aspects qui conditionneront l'atteinte des résultats de cette phase, notamment les acquis

du projet à ce jour, la maîtrise de la stratégie pour gérer la finalisation des investissements de démultiplication et les perspectives de poursuite de ce type de projet.

Toutefois, le représentant du ministre de l'Energie Yvon Tchico a décliné de manière succincte le processus d'avancement des travaux au Gabon.

Il ressort de ses explications que les études de la ville de Libreville sont achevées dans trois quartiers, mais "il ne reste que la réalisation des travaux des réseaux moyenne tension, la pose des postes de transformation et de réseaux basse tension, préalable à la réalisation des branchements".

Au niveau de la capitale économique, Port-Gentil, les études techniques et socioéconomiques sont en voie d'achèvement, a-t-il dit.

Quant aux villes de Franceville et Moanda, considérées comme zone test devant permettre de réaliser 1000 branchements, une accélération des activités est constatée ces derniers temps, ajoute ce dernier.

Lancé en 2008 et estimé à 13 milliards de francs Cfa, ce projet a été cofinancé à 50% par « Facilité Energie ACP-UE » pour une période de quatre ans, allant de 2008 à 2011. De même, trois ministères (Gabon, Congo, Tchad) et les sociétés d'électricité contribuent à concurrence de 37%, la Cemac 5% et 8% que les usagers se partagent.

Patricia MEKUI

**Améliorer la contribution des PFNL dans la sécurité alimentaire**

**SÉCURITÉ ALIMENTAIRE** C'est dans cet but que le projet «Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux(PFNL)» organise, depuis hier à Libreville, un atelier de sensibilisation au droit à l'alimentation pour les membres du Comité consultatif national (CCN).

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation (FAO), les produits forestiers non ligneux sont "des biens d'origine biologique autres que le bois, provenant des forêts, d'autres terrains boisés ou provenant d'arbres hors forêts à l'exemple du champignon, du palmier et du bambou. Ces produits forestiers contribuent donc à la sécurité alimentaire des populations rurales et urbaines de l'Afrique centrale.

Conscient de ces aspects, l'organisme en collaboration avec la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et le gouvernement allemand, ont mis en place le projet "«Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux (PFNL)», afin d'améliorer les moyens d'existence et le niveau de sécurité alimentaire des ménages dépendants des forêts, en particulier des groupes les plus vulnérables. Ceci, à travers la réalisation des principes du droit à l'alimentation et au développement de petites entreprises viables économiquement.

Aussi l'atelier de Libreville consti-

tue-t-il une opportunité de fournir aux membres du Comité consultatif national (CCN) et des autres parties prenantes, des connaissances de base sur le Droit à une Alimentation Adéquate et de leur présenter les grandes lignes de la boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à une Alimentation Adéquate.

Du fait surtout que ce Droit représente un aspect primordial dans la mise en œuvre dudit projet, lequel pourrait fournir une contribution importante au combat contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire. De même qu'il pourrait contribuer à l'amélioration du développement économique en renforçant les capacités des pays dans le domaine du cadre juridique, politique et institutionnel.

Fort de ces arguments, le secrétaire général du ministère des Eaux et Forêts, Florence Enkono, représentant le ministre, a indiqué qu'au niveau du Gabon, des efforts sont consentis pour le développement de ce secteur. A travers la création d'une Direction de la valorisation des produits forestiers non ligneux autres que le bois d'œuvres.

"Je suis persuadée que les résul-

tats de cet atelier permettront aux acteurs du secteur PFNL de s'approprier les différents processus de la mise en place d'un environnement favorable au développement dudit secteur en République gabonaise", a-t-elle souhaité.

Abondant dans le même sens, le chargé forêt FAO/ zone Afrique Centrale, Jean Claude Nguingui, a réaffirmé la volonté de la FAO de poursuivre son assistance au Gabon. Ceci, dans tous les domaines qui contribuent à réduire la faim, la malnutrition et à promouvoir la gestion responsable des ressources naturelles.

Il est à noter qu'afin de faciliter l'intégration des différents liens entre les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à une Alimentation Adéquate et les principes des droits de l'homme dans les programmes, les politiques et les activités forestières au niveau national dans les pays de la COMIFAC, ont initié un modèle régional intitulé « Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à une Alimentation Adéquate » en vue de développer ces essences naturelles.

Cette boîte à outils a été validée par la COMIFAC et testée dans les trois pays du projet au niveau national et local, notamment au Gabon, Congo et au Cameroun.

Emma Raïssa ASSENGONE

«Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion durable des produits forestiers non ligneux» GCP/RAF/441/GER

«Sensibilisation sur le Droit à une Alimentation Adéquate»

Comité Consultatif National sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) au Gabon, Libreville, du 22 au 23 novembre 2011, Auditorium de l'Institut des Eaux



Les officiels à l'ouverture des travaux